

## Produire ET résider sur le littoral en Bretagne !

Rapporteurs : MM. Hervé MOULINIER et Gilles POUPARD

Après avoir mis en évidence le potentiel des écosystèmes marins et côtiers et les opportunités de développement qu'ils offrent, le CESER a souhaité explorer les conditions opérationnelles du déploiement d'une économie davantage tournée vers la mer en Bretagne, en particulier sur son littoral. Les territoires littoraux constituent le point d'ancrage de toute une chaîne de valeur liée à la mer : c'est une opportunité, car les activités liées à la mer sont nombreuses et variées (pour certaines non délocalisables), mais cela donne aussi à ces territoires une responsabilité spécifique pour agir.

La perception du littoral comme un espace d'interface sans délimitation précise est paradoxale car pour les activités bénéficiant des atouts qu'il offre en termes de ressources marines ou de qualité de vie, il constitue un espace fini et en mouvement.

L'économie présentielle est souvent accusée de progresser au détriment des activités productives<sup>1</sup>. Elle suit en effet une tendance plus favorable et représente 3 emplois sur 4 sur le littoral de Bretagne. Pourtant, si les revues de presse se font régulièrement l'écho des difficultés rencontrées pour l'implantation de nouvelles activités sur le littoral, en Bretagne comme ailleurs, elles regorgent aussi de réussites.

**Economie productive versus économie présentielle sur le littoral breton : mythe ou réalité ?** Le CESER a souhaité voir plus loin que cette interrogation de départ, qui repose sur l'opposition souvent constatée localement entre activités productives et préSENTIELLES : utile pour comprendre les dynamiques et typologies de développement, elle ne permet pas d'appréhender l'ensemble des facettes de l'économie des territoires littoraux et leurs complémentarités. En réalité, l'économie bretonne peut « *compter sur une bonne combinaison entre économie productive et économie résidentielle* » et c'est d'ailleurs l'une des composantes de sa diversité<sup>2</sup>. Les deux sphères peuvent difficilement se développer l'une sans l'autre, comme le démontrent Laurent DAVEZIES et Magali TALANDIER avec le concept de systèmes productivo-résidentiels<sup>3</sup>.

Le maintien de l'équilibre et la recherche des synergies supposent une action volontariste, d'autant que certaines évolutions et transformations pourraient être de nature à les bouleverser (changements des pratiques, usages du numérique, impacts du Brexit, arrivée de la ligne à grande vitesse qui rapproche le littoral de Paris...).

Pour conduire son étude, le CESER a dans un premier temps caractérisé les évolutions des territoires littoraux de Bretagne. Il identifie huit grandes forces ou tendances qui contribuent à la vitalité d'une économie maritime diversifiée et analyse leurs dynamiques de développement : où et comment s'exercent-elles ?

1 L'Insee distingue deux sphères économiques : la sphère présentielle qui correspond aux activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone et la sphère non présentielle (ou sphère productive depuis 2015) déterminée par différence (activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises correspondantes).

2 CESER DE BRETAGNE, *Quels modes de développement économique pour la Bretagne de demain ?* Rapporteur.e.s : Mme Maryvonne GUIAVAR'CH et M. Jean LE TRAON, janvier 2012. Jusqu'en janvier 2010, l'Insee distinguait trois sphères économiques : la sphère résidentielle, la sphère publique et la sphère productive.

3 M. Laurent DAVEZIES et Mme Magali TALANDIER, « L'émergence de systèmes productivo-résidentiels. Territoires productifs – Territoires résidentiels : quelles interactions ? » Travaux n°19, La documentation française, CGET, 2014

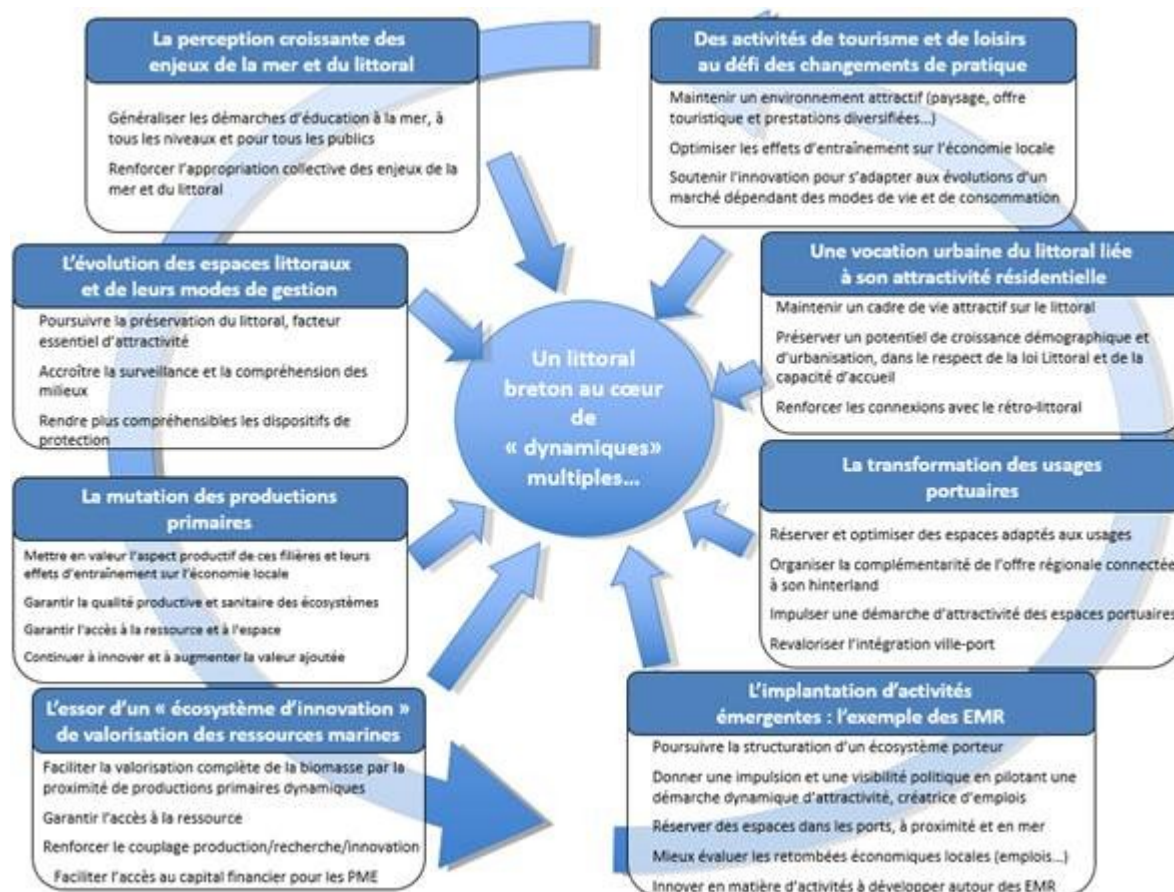
Comment s'intègrent-elles dans l'économie locale ? Quelles sont les mutations et les évolutions à l'œuvre pour chacune d'entre elles ? Quels sont leurs besoins prioritaires ?

Dans un second temps, le CESER a analysé les interactions entre ces forces ou tendances, afin de comprendre et de caractériser les **tensions** à l'œuvre, en les regroupant par nature. Il met ainsi en évidence les **principaux freins** qui subsistent réellement au développement d'une économie davantage tournée vers la mer et respectueuse des écosystèmes. Il propose **des leviers pour agir**, au moment où se construit la Stratégie régionale pour la mer et le littoral et où s'élabore le futur Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

## 1. Un littoral au carrefour de multiples forces ou tendances...

Les huit forces ou tendances identifiées ici contribuent à l'attractivité des territoires littoraux. L'ordre dans lequel elles sont traitées n'exprime pas de hiérarchisation quant à leur poids ou leur valeur, mais simplement une commodité d'enchaînement entre des activités qui sont liées entre elles et par le milieu qu'elles partagent.

L'analyse détaillée de leurs dynamiques de développement permet d'en déduire les besoins exprimés pour chaque force ou tendance (Figure suivante), travail indispensable si l'on souhaite être en capacité de les soutenir.



## 1.1. L'évolution des espaces littoraux et de leurs modes de gestion

Le littoral, zone d'interface entre la terre et la mer, est par définition soumis à une dynamique constante et naturelle liée au fonctionnement des écosystèmes côtiers. C'est un milieu particulièrement soumis aux effets du changement climatique.

La fonctionnalité des écosystèmes marins et côtiers est une condition indispensable à la valorisation des nombreuses activités qui font la spécificité de l'économie des territoires littoraux. Ces espaces sont couverts par de multiples dispositifs de préservation. Pour la plupart d'entre eux, cet objectif de préservation n'exclut en principe pas les activités humaines : par exemple, l'un des dispositifs les plus emblématiques, la loi Littoral, a indirectement permis de préserver la place des activités maritimes sur le littoral.

Aujourd'hui, la préservation des écosystèmes marins et côtiers privilégie une logique intégrée fondée sur l'approche écosystémique (aires marines protégées par exemple) et génère de nouveaux besoins en matière de connaissance, d'observation, de suivi et de surveillance des milieux.

## 1.2. La mutation des productions primaires

Les productions primaires, notamment la pêche et la conchyliculture, sont en pleine évolution. Ces mutations d'ordre économique, réglementaire, environnemental ou sociétal font évoluer les techniques, les pratiques et les savoir-faire, rendant l'innovation vitale pour ces filières : avancées technologiques, diversification vers l'aquaculture (dont l'algoculture), durabilité des pratiques, transformation numérique...

D'usagers du milieu, ces professionnels deviennent acteurs de l'environnement. Ils constituent des sentinelles de la qualité du milieu et se voient peu à peu confortés comme une composante essentielle de l'aménagement du territoire. Ils sont très impliqués dans les dispositifs de gouvernance, où ils apportent leur « expertise d'usage ».

L'agriculture littorale présente par ailleurs des spécificités liées aux caractéristiques climatiques et océaniques favorables du littoral. Très présente en Bretagne, elle est exposée aux mêmes mutations, et notamment à la pression foncière.

Ces activités primaires présentent des potentialités d'innovation et de développement, et ont un effet d'entraînement sur l'économie locale. Elles constituent un élément important de la richesse paysagère, culturelle et patrimoniale du littoral breton et contribuent à son attractivité touristique. Pour ces différentes raisons, elles doivent garder toute leur place sur le littoral.

## 1.3. L'essor d'un « écosystème d'innovation » autour de la valorisation des ressources marines biologiques

**La transformation et la valorisation des ressources marines biologiques.** Le tissu d'industries agroalimentaires (IAA) dédiées aux produits de la mer est dense sur tout le littoral de Bretagne. L'implantation de ces industries suit dans les grandes lignes la bordure littorale, preuve que la spécificité maritime du territoire et la facilité d'approvisionnement en produits de la mer représentent un véritable facteur différenciant pour ces entreprises.

**Des projets collaboratifs développés dans un contexte porteur pour l'innovation maritime.** L'innovation dans les modes de transformation et de valorisation des produits de la mer s'inscrit dans le contexte d'une

réorientation généralisée de certaines IAA vers un nouveau modèle économique privilégiant la valeur ajoutée plutôt que les volumes, valorisant la totalité de la biomasse prélevée et contribuant à conforter et pérenniser des activités sources d'attractivité.

Les biotechnologies, notamment, sont porteuses d'espoir et d'avancées, car elles dessinent des solutions face à certains enjeux sociétaux cruciaux (santé, alimentation...). Structurées par un « écosystème d'innovation » très riche, elles bénéficient de perspectives de croissance importantes en Bretagne. Pour un certain nombre d'entre elles, l'implantation sur le littoral est impérative.

#### 1.4. L'implantation d'activités émergentes : l'exemple des énergies marines renouvelables

Les énergies marines renouvelables (EMR) doivent constituer une filière d'avenir pour le développement régional. Les acteurs se sont mobilisés pour saisir cette opportunité et de nombreux projets sont en cours, au carrefour de la politique énergétique, de la lutte contre le changement climatique, des stratégies industrielles et d'emplois, et des stratégies de développement et d'attractivité des territoires.

La recherche d'un ancrage territorial est confrontée à une dynamique industrielle reposant sur la concurrence et la compétitivité. Les bénéfices de l'implantation d'un projet de production électrique pour le développement des territoires concernés sont nombreux mais difficiles à quantifier, rendant indispensable l'appropriation collective de ces enjeux.

#### 1.5. Pêche, transport, construction et réparation navales, nautisme, défense... : la transformation des usages portuaires

Lieux d'importance sur le plan patrimonial et historique, les ports de la Bretagne présentent six profils types détaillés par le CESER et combinent différentes activités : zones industrialo-maritimes, pêche, plaisance, construction et réparation navales... Ils constituent l'épicentre d'un système productif maritime et présentent à ce titre un caractère stratégique pour le développement de l'économie maritime.

Ces secteurs d'activités sont en mutation, et la place du port lui-même est réinterrogée à l'aune d'attentes sociétales vis-à-vis de l'intégration ville-port. Le port devient partie prenante du cadre de vie : il est une porte ouverte de la ville sur la mer, un objet d'urbanisme et d'aménagement du territoire ou encore un espace public facteur d'attractivité et d'appropriation des enjeux maritimes... Cette ouverture de la ville sur le port peut être difficile en pratique car elle oblige à la cohabitation d'usages très différents : d'un côté, l'activité portuaire peut être source de nuisances ; d'un autre côté, cette ouverture peut être susceptible d'étouffer la vocation industrialo-portuaire des espaces.

#### 1.6. Une vocation urbaine du littoral breton portée par son attractivité résidentielle

Région attractive, la Bretagne est caractérisée par une implantation historique des habitats et des activités sur le littoral. Le territoire est structuré autour d'un réseau de villes petites et moyennes, principalement situées sur le littoral : parmi les vingt communes les plus peuplées de Bretagne, treize sont littorales<sup>4</sup>. En 2012, les communes littorales accueillaient 36% de la population régionale et 46% hors aire urbaine rennaise. Cette attractivité résidentielle est fortement consommatrice d'espaces et source de pression foncière mais les évolutions législatives récentes obligent à limiter l'étalement urbain.

---

<sup>4</sup> Brest, Lorient, Vannes, Saint-Brieuc, Saint-Malo, Lanester, Lannion, Concarneau, Ploemeur, Morlaix, Landerneau, Douarnenez et Plérin

L'attractivité liée au cadre de vie entraîne un fort développement de la sphère présentielle pour la satisfaction des besoins des populations accueillies : fin 2014, les quatre premiers secteurs dans l'emploi salarié privé sur le littoral étaient issus de la sphère présentielle (commerces de détail, BTP second œuvre, restauration, professions de santé). Elle est aujourd'hui largement majoritaire sur le littoral.

Dans les dernières années, plusieurs facteurs cumulés témoignent d'une certaine dévitalisation et d'un risque de perte de mixité sociale, générationnelle, mais aussi d'activités implantées sur le littoral :

- - d'une part, la croissance démographique est nettement plus forte dans l'arrière-pays. La population sur le littoral continue à augmenter mais cette dynamique démographique s'essouffle. Parmi les vingt plus fortes baisses démographiques entre 1975 et 2012, on compte quatorze communes littorales ;
- - d'autre part, le littoral est marqué par le vieillissement de sa population et les départs de jeunes et de familles s'accroissent, conséquences d'un foncier plus rare et plus cher.

## 1.7. Des activités de tourisme et de loisirs au défi des changements de pratiques

La Bretagne bénéficie d'une grande notoriété touristique et le littoral contribue fortement à son attractivité. La part spécifiquement maritime du tourisme est délicate à mesurer mais la fréquentation et l'offre d'hébergements sont nettement concentrées sur le littoral : en 2015, il a accueilli 69% des nuitées réalisées en Bretagne par la clientèle française. Le tourisme constitue une ressource économique primordiale pour la Bretagne et son effet d'entraînement sur l'économie locale est certain (génération d'un surplus d'activités, consommation d'activités touristiques, perception de la taxe de séjour...). L'activité est cependant doublement concentrée : dans le temps puisque la majorité des nuitées est réalisée en saison (84% des nuitées totales de 2015 réalisées entre avril et septembre) et dans l'espace puisque les plus fortes capacités se concentrent autour de quelques pôles touristiques<sup>5</sup>.

De nombreuses mutations touchent ce domaine, avec des conséquences à court et moyen termes (clientèle fidèle mais vieillissante, progression de la part d'hébergement non marchand...). La transformation numérique vient bouleverser les pratiques et ouvre de nouvelles perspectives en matière d'offres et de prestations.

Les activités nautiques suivent en partie la conjoncture touristique mais profitent aussi aux résidents permanents. Leur effet d'entraînement se fait ressentir sur de nombreuses filières et elles permettent d'expérimenter des solutions aux applications bien plus larges que la pratique nautique. Elles contribuent également à transmettre la culture maritime.

## 1.8. La perception croissante des enjeux de la mer et du littoral

Une dynamique d'appropriation collective des enjeux de la mer et du littoral est visiblement lancée en Bretagne depuis une quinzaine d'années. La connaissance des écosystèmes marins et la compréhension mutuelle des usages sont appelées à se développer à l'avenir.

La Bretagne accueille une offre très riche en matière de formation, d'enseignement supérieur et de recherche sur les enjeux maritimes, ce qui constitue un terreau très favorable au développement des activités maritimes et donc un facteur d'attractivité.

Ces transitions et transformations, dont la plupart transcendent les filières, sont susceptibles de réinterroger les dynamiques de développement des territoires littoraux.

---

<sup>5</sup> Saint-Malo et Quiberon, puis Dinard, Pléneuf-Val-André, Perros-Guirec, Roscoff, Bénodet, Carnac, Crozon, Douarnenez, Fouesnant, Guidel, Sarzeau et Arradon

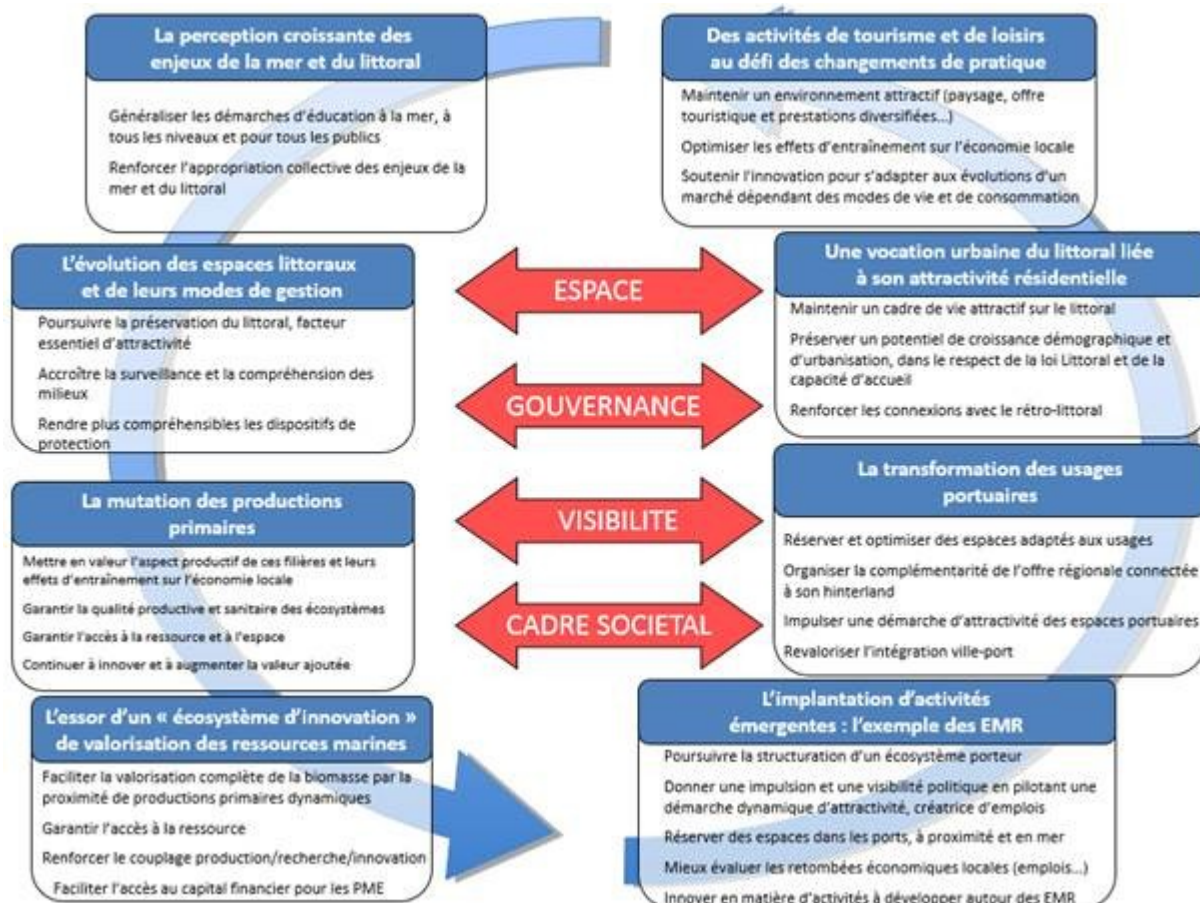
Dans ce contexte de transformations, les différentes composantes de l'économie maritime révèlent un potentiel de développement (énergies marines, tourisme, industrie nautique, produits de la mer, biotechnologies...), qui suppose une action volontariste. L'analyse de ces forces et tendances fait surgir également un certain nombre de besoins spécifiques, mais qui s'expriment sur un espace fini et complexe qu'est le littoral, générant des tensions.

## 2. Quels leviers pour atténuer les tensions et desserrer les freins au développement d'une économie maritime diversifiée sur le littoral ?

Les huit forces ou tendances décrites plus haut traduisent des besoins spécifiques et suivent leur propre dynamique de développement. Elles sont toutefois intimement liées et en interaction constante, car leurs besoins s'expriment sur un même espace et font face au même contexte global.

Les interactions peuvent être internes (au sein d'une force) et externes (entre deux forces). Elles peuvent aussi être positives (sources de synergies) ou négatives (sources d'immobilisme voire de conflit). Le CESER a choisi de les regrouper autour de quatre axes (Figure suivante) :

- Les problématiques liées à l'espace : les espaces disponibles sont-ils suffisants ? De quelle nature sont-ils ?
- La gouvernance : qui décide de quoi ?
- La visibilité pour le porteur de projet : de quel accompagnement et dispositifs va-t-il pouvoir bénéficier ?
- Le cadre sociétal : qui s'oppose et pourquoi ?



La démarche du CESER a consisté à analyser les facteurs qui peuvent constituer un frein dans chacun de ces axes. Ces freins ont des origines diverses, et plus complexes que le présupposé initial ne le laissait entrevoir (économie productive *versus* économie présentielle). Par ailleurs, certains de ces freins ne concernent pas que le développement des activités maritimes, puisque des activités terrestres y sont également confrontées. Toutefois, les spécificités maritimes peuvent contribuer à leur donner une dimension particulière, soit en les exacerbant, soit en offrant des solutions originales.

## 2.1 Frein n°1 : N'y aurait-il plus d'espace disponible sur le littoral de Bretagne ?

Le littoral constitue un espace fini, non reproductible, difficilement extensible et exposé à des risques particuliers. Sur le plan réglementaire, il n'est plus possible d'imaginer de nouvelles zones à urbaniser en dehors des extensions en continuité de l'existant : dans ce cadre, est-il possible de satisfaire l'ensemble des besoins spatiaux exprimés par les populations et les activités souhaitant s'implanter en bordure littorale ?

Les données foncières sont complexes à objectiver : de nombreux acteurs disposent de données foncières, à différentes échelles, mais l'information reste partielle et morcelée. Il est difficile de consolider des données globales et lisibles sur les caractéristiques de l'offre foncière régionale : de quelle nature sont les espaces vacants ? Sont-ils disponibles immédiatement ? Sont-ils adaptés à la diversité des activités économiques ? Sont-ils équipés et, le cas échéant, nécessitent-ils des aménagements ?

**Des difficultés pour connaître, mobiliser et proposer un foncier adapté aux spécificités de l'économie maritime.** Entre les espaces non vacants et les zones libres mais exclues d'office (servitudes, risques de submersion marine, espaces protégés...), l'espace littoral est déjà considérablement occupé. Il existe une tension sur les espaces disponibles mais les exemples de blocage uniquement liés à la question spatiale sont peu nombreux. La conscience collective d'un manque d'espace semble s'être développée et peut en elle-même constituer un frein à l'attractivité.

Cet enjeu quantitatif s'accompagne d'un enjeu qualitatif car certaines activités maritimes requièrent des aménagements particuliers (accès à l'eau de mer, besoin de bord à quai, proximité des infrastructures et des outillages portuaires...). Ce besoin peut être à l'origine de contraintes supplémentaires en termes de transport, d'implantation, d'acheminement ou encore de coûts. L'accès à l'eau de mer, par exemple, est indispensable pour de nombreuses activités productives, mais aussi pour la thalassothérapie ou certains équipements culturels ou scientifiques.

**Des difficultés pour optimiser le foncier économique portuaire.** Les emprises portuaires revêtent un caractère éminemment stratégique pour le développement des activités maritimes productives, d'autant qu'elles bénéficient d'une acceptabilité sociétale plutôt favorable. Toutefois, les espaces disponibles sont peu nombreux et la création d'emprises nouvelles sur la mer (projet de développement du port de Brest par exemple) est coûteuse à mettre en œuvre. Un potentiel important est constitué des friches portuaires, incitant de nombreux ports à s'engager dans une stratégie de reconquête et de réaffectation de ces emprises aux activités maritimes (stratégie de reconquête de Lorient Keroman par exemple).

**Des difficultés pour maintenir la vocation maritime du foncier sur le littoral.** Les espaces portuaires et ceux situés en zone littorale constituent des emprises d'intérêt stratégique pour certaines activités, et non reproductibles. Il faut les utiliser à bon escient et garantir leur vocation maritime dans la durée, en tenant compte de l'évolution des activités qui expriment de nouveaux besoins, mais aussi de l'évolution de celles qui sont déjà implantées :

- Pour les activités situées sur le domaine public maritime (DPM), qui bénéficient d'un titre d'occupation, la difficulté repose sur l'appréciation du caractère maritime de l'activité et sur son suivi dans le temps : il peut y avoir en pratique un « délitement » progressif du caractère maritime de

l'activité. Or, il y a peu d'exemples d'éviction du DPM pour « reconquérir » un terrain à vocation maritime ;

- Les autres activités, situées hors DPM (par exemple certaines parcelles conchylicoles) sont soumises à la pression foncière. La vente d'une parcelle littorale à usage résidentiel est toujours plus lucrative et ces emprises perdent progressivement leur caractère productif.

Les leviers d'action identifiés pour lever ces freins sont les suivants :

↳ **Levier d'action n°1 : Réaffirmer un besoin de connaissance, d'observation et de capitalisation de l'information en matière foncière**

- En poursuivant et en accélérant les démarches de mutualisation engagées dans le domaine de l'observation foncière et en réaffirmant ces objectifs à l'occasion de l'élaboration du SRADDET ;
- En améliorant le recensement des espaces disponibles pour l'accueil d'activités maritimes et en assurant un suivi quantitatif et qualitatif (accès à l'eau de mer par exemple) de leur occupation, afin de maîtriser les changements d'affectation ;
- En refondant le système d'information géographique des ports régionaux et en développant un outil exhaustif et actualisé d'inventaire de l'occupation des sites ;
- En considérant le foncier vacant comme une opportunité pour attirer les entreprises.

↳ **Levier d'action n°2 : Garantir la place des activités maritimes productives sur le littoral, en réservant des zones dédiées**

- En réservant du foncier littoral dédié aux activités maritimes au sein des documents d'urbanisme (plans locaux d'urbanisme et PLU intercommunaux, schémas de cohérence territoriale) ;
- En identifiant, au sein du SRADDET, des territoires d'intérêt stratégique pour les activités maritimes, où devront être créées des zones d'économie maritime d'intérêt régional (« ZEMIR »).

↳ **Levier d'action n°3 : Mettre en œuvre une gestion plus dynamique des espaces d'intérêt stratégique pour le développement d'une économie maritime diversifiée**

- En développant et en mutualisant des outils d'acquisition et de gestion foncière, afin d'optimiser les bords à quai et flux logistiques et de mieux suivre l'occupation des emprises : développement de la culture de la location pour l'immobilier d'entreprise, création et mutualisation d'équipements spécifiques, aides à la restructuration des emprises et incitation à la reconquête des friches, structures d'aide à l'implantation, utilisation des mécanismes de préemption...
- En réfléchissant à un outil de portage foncier spécifique au domaine maritime et littoral, au sein ou en articulation avec Foncier de Bretagne (établissement public foncier régional), inspiré des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) ou du Conservatoire du littoral.

## 2.2. Frein n°2 : La « gouvernance » serait-elle illisible ?

Les documents en cours d'élaboration aux différents échelons dessinent quatre niveaux de compétences :

- L'Union européenne, qui définit le cadre général de la politique maritime intégrée ;
- L'Etat, dont la politique est déclinée à l'échelle de la façade maritime au sein du document stratégique de façade ;
- Les Régions, confortées comme acteurs-clés de la mer et du littoral ;
- Les collectivités locales qui, à des échelles diverses, sont invitées à s'intéresser aux enjeux de la mer et du littoral, en particulier en Bretagne (démarches de gestion intégrée des zones côtières, volet territorial du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche...).



**Des difficultés pour définir le niveau pertinent d'action publique.** Ces quatre niveaux d'action publique, aux compétences et aux périmètres qui leur sont propres, ont tous leur pertinence, d'autant qu'ils ont mis en œuvre des outils opérationnels pour la concertation et la planification à long terme.

En pratique, le caractère multi-échelles des politiques publiques et l'incertitude sur les échéances de publication de certains documents constituent des facteurs d'illisibilité pour les acteurs. Cette multiplicité des échelles, qu'elles soient justifiées par des périmètres administratifs et/ou des contraintes géographiques ou morphologiques (bassins versants, parc naturel marin par exemple), peut aussi complexifier l'exercice de planification.

**Une planification impossible ?** Plusieurs échéances de planification sont posées à court et moyen termes mais le processus est souvent envisagé uniquement dans sa dimension spatiale, au détriment de son volet stratégique. En réalité, le zonage doit être la traduction de choix et d'arbitrages politiques, à terre comme en mer, et faire appel aux compétences de chaque niveau :

- A terre, les collectivités riveraines disposent d'outils de planification qui leur sont propres (SCoT, PLU et PLUi) et la Région se voit confier des missions de planification régionale (SRADDET) ;
- Les espaces strictement maritimes sont une compétence d'Etat et ont vocation à être régis par le document stratégique de façade (en cours d'élaboration). Il comportera un volet spatial, en application de la directive du 23 juillet 2014 sur la planification de l'espace maritime.

Les espaces maritimes et littoraux ne relèvent pas d'un bloc de compétences unique. La prise en compte de cette interface terre-mer pose donc la question de la hiérarchie entre ces normes, un sujet difficile d'accès pour les non-spécialistes de l'aménagement du territoire.

**Des concurrences non régulées entre territoires.** Le manque de visibilité à long terme, l'absence d'orientations stratégiques ou la complexité de la gouvernance peuvent encourager les phénomènes de concurrence, voire de surenchère entre territoires (course aux EMR entre régions, absence de vision régionale claire en matière d'équipements portuaires, rivalités entre territoires pour l'accueil d'entreprises...). Cette compétition existera toujours, et elle stimule d'ailleurs la créativité et la compétitivité de l'offre, mais elle peut aussi se traduire par une redondance d'équipements préjudiciable à l'intérêt général du fait notamment du volume des investissements publics nécessaires.

Les leviers d'action identifiés pour lever ces freins sont les suivants :

↳ **Levier d'action n°4 : Mettre en œuvre une planification stratégique reposant sur la subsidiarité**

- En reconnaissant la responsabilité spécifique et la capacité à agir des territoires littoraux vis-à-vis du développement d'une économie maritime diversifiée, qui bénéficiera à l'ensemble du développement régional, et en les incitant à exploiter les outils dont ils disposent pour réfléchir à un projet pour la mer et le littoral, s'appuyant sur les outils de gouvernance et de planification existants ;
- En donnant l'impulsion à l'échelle régionale par des orientations stratégiques partagées et en faisant de la mer l'un des piliers du développement régional au sein du SRADDET. L'objectif est de permettre à l'ensemble des acteurs d'intégrer leurs actions dans une vision globale partagée du développement régional ;
- En recommandant à l'Etat de se concentrer sur la coordination et la mise en cohérence des politiques à l'échelle de la façade maritime et entre elles.

↳ **Levier d'action n°5 : Impulser une stratégie régionale de spécialisation concertée des ports, pivots de la politique maritime intégrée**

- En veillant à la complémentarité de l'offre portuaire régionale et en permettant le déploiement d'une chaîne logistique cohérente à l'échelle régionale. Cette stratégie devrait être intégrée au SRADDET et

impérativement articulée avec le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) ;

- En renforçant l'articulation de la stratégie portuaire avec les autres politiques publiques, notamment la Stratégie régionale pour la mer et le littoral : des points de suivi et d'information pourraient être organisés régulièrement en Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) et en Conférence régionale de la mer et du littoral (CRML).
- En réfléchissant à une meilleure coordination des investissements portuaires, permettant de conforter les complémentarités de l'offre régionale, inspirée des modes de coopération portuaire mis en œuvre dans d'autres régions et adaptés au contexte de la Bretagne.

### 2.3. Frein n°3 : Certains freins au développement économique et à l'attractivité seraient-ils spécifiques au littoral ?

**Des sources de fragilité juridique.** Plus que le contenu des normes, qui poursuivent des objectifs liés à la sécurité des personnes, la protection de l'environnement ou encore la qualité sanitaire des produits, c'est leur superposition qui est difficile à maîtriser pour les porteurs de projet et source de lourdeurs, voire d'incohérences. Elle est à l'origine d'une complexité des projets, source de fragilités, qui peut être utilisée par certains groupes d'opposants. Le contentieux devient quasi-systématique, avec des délais d'instruction s'étalant sur plusieurs années et des procédures lourdes et coûteuses qui conduisent parfois à l'abandon des projets.

**Des besoins spécifiques pour accompagner l'innovation.** L'innovation est devenue un impératif pour l'ensemble des filières, appelées à se renouveler sans cesse. Les freins à l'innovation relèvent principalement de l'ingénierie financière et administrative, de la recherche de partenaires ainsi que du manque de ressources internes pour les PME. Ces sujets qui concernent l'innovation en général ont toutefois des spécificités maritimes (risques liés à la phase d'émergence, à des cycles ou à des temps de retour sur investissement longs) appelant à mobiliser des outils financiers adaptés et une compréhension différente des standards.

Enfin, si les coûts d'accession sont plus importants, il existe aussi une sorte de défiance des partenaires potentiels lorsqu'il s'agit d'investir en mer, liée à la perception des conflits d'usages, au caractère *a priori* « hostile » de la mer, ou parce qu'ils n'ont pas conscience des croisements de filières potentiels.

**La complexité de proposer une offre de formation adaptée aux besoins de compétences.** La rareté relative de certaines compétences, conjuguée au caractère cyclique des besoins de recrutement, peut être un frein à l'attractivité. A l'inverse, la capacité à proposer une offre de formation souple et anticipatrice constitue un facteur d'attractivité. Toutefois, il est souvent difficile pour les opérateurs d'anticiper les besoins de formation liés à l'émergence de nouvelles activités ou à l'évolution des métiers historiques.

Compte tenu de sa richesse dans le domaine de la formation et des progrès effectués dans la mise en réseau des opérateurs, la Bretagne dispose de nombreuses ressources pour relever ces défis. Le campus des métiers et des qualifications des industries de la mer constitue une initiative intéressante : sa valeur ajoutée principale repose sur sa réactivité et sa souplesse pour organiser des formations répondant aux besoins des acteurs économiques, en mobilisant toutes les compétences et modules disponibles au sein du réseau constitué.

**Des progrès possibles dans la promotion des atouts maritimes de la Bretagne et des opportunités qu'ils offrent.** Les freins développés plus haut ne pourraient-ils pas être contrebalancés par une meilleure promotion des opportunités offertes par les atouts de la Bretagne ?

Il y a d'abord un enjeu de marketing territorial et d'attractivité, par la définition d'une stratégie globale de

détermination de cibles et de consolidation de l'offre territoriale. Il y a ensuite un enjeu d'acculturation de l'ensemble des acteurs, à la fois pour mieux accompagner les projets mais aussi pour inciter aux croisements de filières. Ce « changement de regard » est en cours : de nombreux événements dédiés ont vu le jour et des acteurs-clés comme Pôle Emploi ou les financeurs s'intéressent de plus en plus aux enjeux maritimes. Toutefois, il reste un défi à relever pour faire connaître ce potentiel au-delà du cercle des acteurs de la mer, déjà convaincus, et au-delà de la Bretagne.

Les leviers d'action identifiés pour lever ces freins sont les suivants :

↳ **Levier d'action n°6 : Afficher et promouvoir l'ensemble des atouts des territoires pour le développement d'une économie maritime diversifiée**

- En valorisant la spécificité maritime des territoires littoraux et en mettant en valeur de manière coordonnée l'ensemble de leurs facteurs d'attractivité, autour du triptyque suivant :
  - 1. Les atouts en matière de tissu économique : écosystème d'innovation, appui aux entreprises, foncier et équipements disponibles, entreprises locales... ;
  - 2. Les atouts humains : compétences et savoir-faire, force de recherche, offre de formation... ;
  - 3. Les atouts en termes d'environnement et de cadre de vie : la qualité des aménités et du milieu étant source d'attractivité, ils doivent être partie intégrante des démarches de promotion vis-à-vis de l'extérieur. A l'inverse, la promotion touristique et résidentielle doit intégrer la vocation productive du littoral, afin de dépasser une image figée de la Bretagne et d'inscrire la pratique touristique dans cette dynamique générale.
- En impulsant, en complément aux initiatives des territoires, une stratégie d'attractivité et de marketing territorial d'ampleur régionale, soutenue par une plateforme unique relayant les services et les solutions offertes pour développer une activité liée à la mer en Bretagne.

↳ **Levier d'action n°7 : Continuer à innover en matière d'ingénierie financière et d'appui aux entreprises**

- En répondant aux besoins spécifiques des activités maritimes, en tant que filières stratégiques pour le développement régional ;
- En continuant à innover en matière d'ingénierie financière, par la recherche d'effets de levier du financement public sur le financement privé et par l'expérimentation du financement participatif et des prêts citoyens dans le cadre d'activités maritimes.

#### 2.4. Frein n°4 : Le contexte sociétal serait-il défavorable, certains voudraient-ils sanctuariser la mer ?

L'acceptabilité des projets est intimement liée au contexte local et au ressenti de la population. Or, celle-ci n'a pas toujours conscience, ni ne mesure, les enjeux pour le territoire à développer une économie davantage axée sur la valorisation de ses atouts maritimes. L'accompagnement d'un projet constitue aussi une certaine prise de risque pour le territoire lui-même et la question de la valeur ajoutée territoriale devient une condition nécessaire à l'acceptabilité.

Le contexte sociétal peut considérablement affecter la conduite d'un projet, voire même conditionner sa réussite. Il constitue aussi le terreau sur lequel se développe la concertation dans le cadre d'un projet spécifique.

**La concertation... qui n'en serait pas une.** Le processus de concertation revêt des formes variées et peut mobiliser différents acteurs (Etat, collectivités, porteurs de projet, associations...). Il ne constitue pas une échéance unique mais devient partie intégrante d'un projet. Il doit associer les acteurs tout au long de la vie

du projet et s'opérer selon des règles et une échelle temporelle adaptées, laissant de réelles marges de manœuvre. Cela impose de disposer de compétences humaines, techniques et méthodologiques qui peuvent être difficiles à mobiliser pour certains porteurs de projet.

**Doit-on tout savoir pour décider ?** Personne n'est en mesure d'anticiper l'ensemble des phénomènes et des impacts, en particulier dans le cas d'activités nouvelles ou émergentes. Or, les postures se cristallisent souvent autour de points d'incertitude scientifique, générant une suspicion vis-à-vis de l'expertise et conduisant au blocage des projets. Le principe de précaution, qui a valeur constitutionnelle, est parfois abusivement invoqué dans le cadre de recours juridiques pour suspendre la décision ou interdire l'exploitation.

Il existe des outils pour améliorer la transmission entre science, décision et société (mobilisation de la co-expertise, des sciences participatives, outils d'évaluation des services écosystémiques) mais leur utilisation n'est pas systématique.

**La prise en compte des postures « NIMBY » et « BANANA<sup>6</sup>».** Certains opposants ne laissent aucune place à la négociation et refusent le cadre du dialogue territorial. Ils ont comme principal moyen d'action le recours devant les différentes instances juridictionnelles et leur médiatisation. Les porteurs de projet n'ont alors d'autre choix que de laisser s'épuiser les voies de recours, sans aucune visibilité sur l'issue des procédures.

Les leviers d'action identifiés pour lever ces freins sont les suivants :

**↘ Levier d'action n°8 : Créer un contexte favorable au développement d'une économie maritime diversifiée par l'approfondissement de la recherche scientifique et l'éducation à la mer**

- En continuant à investir dans la recherche et l'observation et en renforçant les moyens de la recherche publique, pour améliorer la compréhension, par tous (porteurs de projet, élus, grand public...), du fonctionnement des écosystèmes marins et côtiers et la connaissance en sciences humaines ;
- En poursuivant les efforts pour une appropriation par le plus grand nombre des enjeux de la mer et du littoral et en encourageant toutes les initiatives permettant de renforcer la mobilisation citoyenne (classes de mer, sports nautiques, Port Center, sciences participatives, aires marines éducatives...) ;
- En développant des modules dédiés à la controverse scientifique et à l'approche de la complexité dans certaines formations.

**↘ Levier d'action n°9 : Diffuser la culture du dialogue territorial et inventer le métier de « concertologue »**

- En développant la « science » de la concertation et en renforçant l'accompagnement méthodologique et technique des parties prenantes dans la conduite du dialogue (dialogue social, territorial, environnemental...) : développement de nouveaux processus s'appuyant sur les outils numériques, session d'information sur les enjeux de la mer et du littoral à destination des commissaires-enquêteurs ;
- En invitant les acteurs de la formation à se saisir davantage de ces questions, dans l'objectif de professionnaliser la concertation et de développer une boîte à outils méthodologiques ;
- En diffusant la culture du dialogue territorial au plus grand nombre (Conseils de développement...) et en valorisant les bonnes pratiques de concertation.

**↘ Levier d'action n°10 : Optimiser les processus de concertation**

- En garantissant la transparence des processus de concertation, par un partage et une meilleure accessibilité des données et analyses scientifiques ;
- En faisant preuve de discernement et de pédagogie dans la mise en œuvre du principe de précaution.

---

<sup>6</sup>« Not In My BackYard » ou littéralement « pas dans mon arrière-cour » et « Build Absolutely Nothing Anywhere Near Anything » ou littéralement « ne construisez rien nul part, près de quoi que ce soit »

Il ne doit pas être un facteur systématique de paralysie mais en l'absence de certitude scientifique, il peut justifier certaines exigences complémentaires dans l'instruction, la décision et le suivi (co-expertise et expertise collégiale, comités de suivi scientifique multipartites et pluridisciplinaires, programmes de suivi et de surveillance plus exigeants, clause de revoyure annuelle...);

- En définissant des procédures d'encadrement pour éviter la multiplication des recours abusifs, inspirées par exemple des avancées opérées récemment dans le déploiement des énergies marines renouvelables.

**Les multiples transformations et évolutions économiques, sociales, environnementales, politiques ou sociétales obligent les acteurs, les filières, les usages, à se réinventer. Elles sont aussi susceptibles de redéfinir les synergies entre économies productive et présente, à toutes les échelles. Elles sont surtout l'occasion de réinterroger notre rapport à la mer et de s'appuyer sur les croisements entre filières pour imaginer en Bretagne une économie diversifiée, dynamisée par la mer.**

**Face à ces enjeux et mutations, les forces vives à l'œuvre sur le littoral de Bretagne se mobilisent pour saisir les nombreuses opportunités qui s'offrent à elles. Cette étude a permis d'identifier une multitude d'exemples qui peuvent faire école.**

**Le CESER est intimement convaincu que la mer peut constituer un relais de développement sans équivalent pour la Bretagne. Elle peut bénéficier à l'ensemble de la région et la positionner, en France et en Europe, comme le « moteur » de l'économie maritime. Cette évolution suppose toutefois une prise de conscience collective et une action volontariste, car au-delà des exemples et bonnes pratiques, les freins et les facteurs d'immobilisme ou de blocage restent, comme ailleurs, nombreux.**

**Les territoires littoraux constituent le point d'ancrage de cette économie. A ce titre, ils ont une responsabilité particulière dans la promotion des atouts maritimes de la Bretagne : conforter la place des activités qui font la spécificité de l'économie maritime, faire connaître le potentiel d'innovation, de développement et d'emplois que permet la mer, faire comprendre qu'elle peut dynamiser le développement régional dans tous les domaines...**

**C'est l'ambition majeure de cette étude que de montrer aux territoires littoraux, à toutes les échelles, les potentiels de développement et les nombreux leviers d'action qui peuvent être mis en œuvre pour continuer à produire ET résider sur le littoral en Bretagne !**



## Intervention de M. Patrick CARÉ Union des entreprises (UE) – MEDEF Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Le rapport « Produire et résider sur le littoral en Bretagne ! » est une production de qualité qui rappelle opportunément, dès son titre, que l'existence d'activités économiques, productives, marchandes, constitue une condition nécessaire au maintien des Bretonnes et des Bretons sur leur littoral.

Le rapport rappelle avec pertinence, le potentiel économique, d'attractivité, que constituent la mer et le littoral et montre combien le littoral est au carrefour de forces, de tendances et même de tensions. La question du foncier est abordée avec réalisme et le rapport propose des leviers d'action pour garantir la place des activités maritimes productives sur le littoral, en réservant des zones dédiées et fait opportunément le lien avec le SRADDET qui devra être élaboré d'ici l'été 2019 et dont le caractère prescriptif, le caractère opposable, lui conféreront une force, un impact juridique, nouveaux. Le SRADDET, parce qu'il permet une approche transversale des questions d'aménagement du territoire et de développement économique devra favoriser la synergie des différentes formes d'activité et limiter les conflits potentiels.

De même, le rapport souligne que des progrès sont possibles dans la promotion des atouts maritimes de la Bretagne et des opportunités qu'ils offrent.

Nous avons également apprécié le questionnement des rapporteurs sur l'acceptation sociétale à l'égard de projets ou d'investissements concernant le littoral, notamment la critique des postures NIMBY et BANANA de certains opposants qui, je cite, « ne laissent aucune place à la négociation et refusent le cadre du dialogue territorial » et de l'invocation abusive du principe, à valeur constitutionnelle, de précaution.

A cet égard, nous soulignons l'action du Collectif des acteurs économiques bretons pour la Croissance et l'Emploi qui réunit les représentants de l'agriculture, de la pêche, de l'industrie et du Bâtiment, qui propose un meilleur encadrement du droit au recours contre des projets d'investissement essentiels au développement économique, condition nécessaire, rappelons-le, au maintien des Bretonnes et des Bretons sur le littoral et plus globalement en Bretagne.

Nous sommes intimement convaincus que la mer constitue un atout considérable pour la Bretagne, pour les Bretonnes et les Bretons, et qu'il nous faut, comme le suggèrent les rapporteurs, procéder à un certain nombre d'ajustements de politiques, de règles, de procédures, afin que la Bretagne, mais aussi la France, puissent tirer un plus grand bénéfice de l'atout littoral et maritime de notre région.

Je vous remercie de votre attention.



## Intervention de M. Stéphane CREACH Comité régional CGT de Bretagne

L'étude qui est présentée ce jour à notre assemblée poursuit une démarche volontariste du CESER de Bretagne, via sa section Mer-Littoral, d'optimiser cette particularité péninsulaire de notre région.

Nous avons déjà eu l'occasion d'exprimer devant notre assemblée que la CGT fait sienne, depuis fort longtemps, l'évidence de la communauté de destins entre la Bretagne et le milieu naturel qui la contourne de façon plus que prononcée : la mer bien évidemment.

Cette situation rend alors logique que la gestion de ce qui est nommé "littoral" prend dès lors une dimension favorisant la combinaison d'une pluralité de situations invitant à la cohabitation de la diversité économique, sociale et environnementale.

Dans une logique de Développement Durable, autour des 3 piliers cités à l'instant, la logique de diversité se doit d'être complétée par l'enjeu de la démocratie autour des outils de gouvernance, c'est d'ailleurs relevé dans l'étude à juste titre.

En fait, l'idée même de cette étude, qui en fait sa force, est de tenter de participer à un débat absolument essentiel pour notre région maritime en favorisant les projets écologiquement, socialement et économiquement durables soutenus par des politiques publiques répondant aux réels besoins des territoires dans l'ensemble de ces aspects.

De surcroît, cette thématique intervient dans une Bretagne en transition dont la transition écologique, énergétique, numérique, pour ne citer que ces éléments, dans un phénomène mondial qui est réel mais dont certains s'affranchissent au nom d'un populisme au service du capital financier assumé.

Ce rapport permet ainsi, dans le cadre de ses préconisations, d'ouvrir des pistes pour répondre à la mise en capacité du littoral, vu de la mer et de la terre, d'une vie harmonisée dans une exigence de préservation de la biodiversité.

Produire et résider sur le littoral exige de viser toutes les trajectoires du "vivre ensemble".

Cette démarche n'est pas une approche réductrice de la satisfaction des besoins humains, elle correspond aussi à inverser une posture qui consiste à considérer que l'Homme dans son évolution ne pourrait rien apporter à la nature en général.

Cette démarche du CESER de production d'une telle contribution peut répondre à un réel enjeu puisqu'il s'agit d'un exercice de mise en lisibilité pour le citoyen de la problématique soulevée.

Cette étude aborde bien évidemment la conciliation des usages en voulant apporter la réponse que le conflit ne nourrit pas l'émergence des réciprocity des vies et des paramètres pour lesquels nous sommes toutes et tous interrogés.

C'est pourquoi, dans une telle problématique, la CGT insiste pour que dans une logique de gouvernance partagée, il faille un dialogue social, renouvelé, qui tient compte des transversalités mais aussi des spécificités.

Cette étude, qui met en exergue que le littoral breton se situe au carrefour de multiples forces ou tendances, affiche plusieurs leviers pour tenter d'harmoniser les concepts spatiaux et des équilibres territoriaux en inversant une certaine posture qu'effectivement, par exemple, une logique industrielle peut aussi donner du sens à une attractivité résidentielle autre qu'un simple désir de satisfaction individuelle de vie dans des espaces jugés souvent comme plutôt agréables.

Parmi les pistes avancées, nous pouvons relever de l'utilité d'une véritable stratégie, de la condition de rendre crédibles et accessibles divers schémas, ce qui sera un des défis du SRADDET, mais aussi "qu'en agissant en local et en pensant global" on doit pouvoir permettre d'instaurer un climat de confiance entre les individus remis au centre des décisions pour changer les mentalités et éviter, autant que faire se peut, "le chacun pour soi. "

Cette étude, qui prolonge des travaux antérieurs, permet au CESER d'augmenter qualitativement sa bibliothèque qui ne demande qu'à être partagée par le plus grand nombre.

La CGT rend un avis positif sur ce rapport qui devra trouver des prolongements concrets dans une démarche opérationnelle que les pouvoirs publics auraient intérêt à ne pas rater.





## Intervention de Mme Annie GUILLERME Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles (URCIDFF)

En remerciant vivement la Section Mer pour son étude et en complément de la présentation des rapporteurs de l'étude du CESER de Bretagne, nous faisons deux remarques :

1/ Tout d'abord, les territoires littoraux cristallisent toute la chaîne de valeurs liées à la mer mais pas seulement.

On constate, en effet, d'une façon plus générale, que les habitant.e.s des différents territoires s'investissent de plus en plus dans l'étude et l'évaluation des degrés d'acceptabilité possibles des activités productives en relation avec le bien être lié aux modes de vie, à la santé et à la protection de l'environnement, territoires littoraux, entre mer et terre, terre.

D'ailleurs pourquoi vouloir finalement opposer les deux économies productive et résidentielle qui sont intrinsèquement liées sur tous les territoires ?

2/ Ensuite, en ce qui concerne plus spécifiquement le littoral, la question de la valorisation du patrimoine maritime breton dans toutes ses composantes qui constitue un important travail réalisé par le Conseil régional, (Mission VIII) n'apparaît pas dans l'étude, sauf erreur de notre part.

Ceci mériterait un développement complémentaire car c'est sûrement un levier et un axe intégrateur pour une meilleure synergie afin de produire et de résider sur le littoral en Bretagne.



## Intervention de M. Laurent KERLIR Chambre régionale d'agriculture de Bretagne

Le titre de l'étude « Produire ET résider sur le littoral en Bretagne ! » ne nous semble pas refléter la réalité des activités productives sur le littoral de la Bretagne.

Dans ce cadre, nous avons transmis au Président du CESER la proposition d'amendement à la synthèse suivante, dans le paragraphe 1.1 relatif à la mutation des productions primaires : « L'agriculture littorale présente par ailleurs des spécificités liées aux caractéristiques climatiques et océaniques favorables du littoral. Très présente en Bretagne, elle est exposée aux mêmes mutations, et notamment à la pression foncière. »



## Intervention de M. David RIOU Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne

La CFDT salue la qualité du travail de la section Mer Littoral, elle remercie les 2 rapporteurs, Gilles Poupard et Hervé Moulinier ainsi que la cheffe de pôle de la section Marion Olivier pour leur implication sur un dossier dont les enjeux sont importants pour l'avenir de notre région. La CFDT apprécie la volonté d'identifier des leviers d'action pour lever les freins qui ralentissent le développement de l'économie maritime.

La CFDT soutient l'ensemble des propositions faites dans cette étude. Les questions posées ainsi que les préconisations de ce rapport sont d'actualité pour notre région à l'heure où s'élaborent la Stratégie Régionale Mer et Littoral, le SRDEII et le SRADDET.

La CFDT souhaite intervenir sur les impacts du développement de l'ensemble des activités maritimes émergentes. Ces activités seront un relais de croissance ainsi qu'un facteur d'attractivité pour notre région. Elles sont apparues et cherchent à trouver leur place auprès d'activités plus traditionnelles. Ces activités nouvelles ou émergentes, nécessitent des implantations sur un espace désormais de plus en plus convoité, aussi bien à terre qu'en mer, qui peuvent être source de conflits d'usages. Conscientes des conséquences dommageables de ces difficultés sur le développement de l'économie bleue, les autorités à différents niveaux cherchent à y remédier par la planification des espaces maritimes.

L'exemple des EMR est parlant, plusieurs projets de fermes commerciales devraient voir le jour sur le littoral breton ainsi que sur le littoral national. Ces projets ont besoin d'espaces disponibles pour leurs réalisations et cela demandera d'avoir un foncier maritime sur le littoral pour accueillir ces activités.

Ces espaces de stockage et de montage pourraient également être mutualisés entre les différents projets EMR des régions périphériques, sur le polder brestois qui sera dédié aux EMR par exemple, à la seule condition que l'ensemble de ces projets ne soient pas tous réalisés en même temps, hypothèse qui n'est pas à exclure au vu des différents freins et blocages en cours et à venir sur les différents projets sur l'ensemble du territoire national. Cela aurait pour conséquences le décalage de l'ensemble des travaux des différents parcs et serait donc préjudiciable au lancement d'une véritable filière locale. Les futures fermes commerciales d'éoliennes flottantes, d'hydroliennes, nécessiteront également d'avoir des zones réservées pour leurs opérations de maintenance, de surveillance, de contrôle et de gestion des flux logistiques qui seront principalement menées depuis un port dit « de maintenance » à proximité des fermes, comme ce sera le cas avec le port de Saint-Quay-Portrieux pour le projet d'Ailes Marines de Saint-Brieuc.

Pour la CFDT, le développement des autres activités maritimes (aquaculture, biotechnologies marines...) est également conditionné par la disponibilité d'infrastructures terrestres, lors des exercices de planification et de

mise en œuvre de projets, il est essentiel de considérer le lien mer-terre, et d'anticiper les besoins terrestres associés. Cette considération est évidente pour les infrastructures portuaires, qui doivent anticiper les différents projets maritimes, et permettre leur mise en œuvre, tant pour la construction des projets que pour leur exploitation ultérieure. Il peut s'agir ici de linéaire de quai, de nouveaux bassins, d'espaces à terre...

Au delà des espaces de planification, la concertation et l'action volontariste sont des conditions indispensables à la mise en place de cette filière en Bretagne. La CFDT appuie les propositions d'amélioration des processus de concertation, de renforcement et approfondissement du dialogue territorial.

L'implication des territoires est important sur ce sujet, d'ailleurs plusieurs conseils de développement s'en sont déjà saisis.

L'étude pointe également le rôle des compétences et des savoir-faire dans le développement de l'économie maritime diversifiée et dans l'attractivité de notre région. La CFDT affirme l'importance du développement de formations initiales et continues nécessaire à la sécurisation des parcours professionnels et à l'adaptation des compétences des salariés.

Elle souligne aussi la nécessité de l'amélioration des conditions de travail dans les différents domaines de l'économie maritime, et de la possibilité pour les salarié(e)s de pouvoir résider près de leur lieu de travail, facteurs essentiels à leur attractivité.

Enfin, dans la période actuelle de mutations et de recompositions de l'économie maritime, il est plus que jamais indispensable de renforcer l'association des syndicats à la définition de la stratégie économique des entreprises.

La CFDT ne peut terminer son intervention sans évoquer et sans rendre un dernier hommage à notre ami et camarade François Le Foll, ami et co-rapporteur de plusieurs études dont certaines sont citées dans ce rapport. François, avait œuvré sans compter au CESER et plus particulièrement au sein de la section mer littoral.

L'eau salée faisait partie de son ADN, la rade de Brest a été son terrain de jeu et son espace initiatique. Ses compétences professionnelles et sa connaissance du milieu scientifique marin ont été d'une aide précieuse pour le CESER Bretagne. Il a œuvré avec talent, avec rigueur au sein de cette instance et est ainsi devenu une référence dans le milieu économique et social breton mais aussi auprès des décideurs politiques, à Brest, à Rennes, à Bruxelles. Nous tenions ici à le remercier pour l'ensemble de ses actions.

Je vous remercie



## Intervention de M. Jean-Yves PIRIOU Association Eau et Rivières de Bretagne

J'interviens au nom des associations Eau et Rivières de Bretagne et Bretagne Vivante ainsi que du réseau Cohérence.

Tout d'abord nous tenons à saluer ici la mémoire de François LE FOLL, décédé le 14 avril dernier à l'âge de 68 ans. François, membre du CESER pendant de nombreuses années, a été le rapporteur de 4 études consacrées à la mer et au littoral. Les deux dernières, datées 2011, ont fait l'objet d'un co-rapportage avec notre collègue Jean-Paul GUYOMARC'H. Un de ces rapports daté de 2011 et intitulé « Les marées vertes en Bretagne : pour un diagnostic partagé, garant d'une action efficace », a trouvé un large consensus au niveau du CESER. Après avoir expliqué le rôle primordial, démontré scientifiquement, des apports de nitrate d'origine agricole, le rapport souligne que l'efficacité des actions pour réduire les marées vertes est dépendante de l'acceptation générale de ce diagnostic. Force est de constater que ceci n'est malheureusement pas encore tout à fait le cas aujourd'hui.

Un autre rapport de 2011 et intitulé « milieux côtiers, ressources marines et société » reste aussi une des références importantes dans les décisions politiques actuelles en Bretagne. Ce rapport, qui a fait aussi consensus au CESER, montre qu'il est possible de ne pas opposer économie et écologie, et que le respect des écosystèmes est une des composantes de l'économie maritime.

Nous pensons justement que le rapport présenté aujourd'hui et intitulé « Produire ET résider sur le littoral en Bretagne » prend insuffisamment en compte ce respect des écosystèmes littoraux et marins ainsi que l'équilibre de l'ensemble des activités pour un développement économique et écologique durable du littoral.

En effet, sur la frange terrestre du littoral, le foncier est très convoité entre 4 grands secteurs :

- le résidentiel permanent ou touristique ;
- les structures d'entreprises liées à la mer ;
- l'agriculture littorale;
- et les espaces naturels.

Si les deux premiers secteurs sont traités largement dans ce rapport, par contre, les deux autres ne sont pratiquement pas abordés.

Concernant l'agriculture, le littoral possède un atout climatique rare, qui, grâce à la douceur tempérée et l'absence de gel, permet certaines cultures difficiles ailleurs (légumes, fleurs, plantes sensibles, etc...). A condition d'être respectueuses de l'environnement (eau, air et sol), de la biodiversité mais aussi des résidents vivants à proximité, ceci par des pratiques agricoles adaptées et si possible biologiques, ces cultures spécifiques littorales peuvent assurer une haute valeur ajoutée et une image de marque liée au territoire côtier. De telles pratiques agricoles existent sur le littoral breton et une partie significative du foncier littoral doit donc leur être garantie et pérennisée.

S'agissant des espaces naturels (dunes, zones humides, etc...) qui participent à la protection de la qualité de l'eau, au maintien des écosystèmes mais aussi à l'attrait touristique et donc à l'économie du territoire, les questions qui se posent aujourd'hui sont celles du renforcement de leur niveau de protection et de la dotation en moyens de suivi et de gestion.

Pour préserver à la fois le foncier agricole et le foncier naturel, les activités de résidentiel permanent et touristique doivent se contenir dans les espaces actuellement dédiés, et ceci sans extension. De même, les nouvelles structures économiques situées à terre et liées à la présence de la mer devront d'abord s'installer soit sur les friches industrielles ou artisanales côtières, soit dans des zones portuaires ou soit encore dans des zones urbaines littorales réhabilitées. Il importe que les outils de planification, SCOT et PLUI, soient saisis par les élus locaux et la population dans ces objectifs et à la hauteur de ces enjeux.

Concernant les activités en mer, les nouveaux projets doivent en priorité se concevoir sur des concessions existantes non-utilisées. Ceci étant, les projets nécessitant obligatoirement de nouveaux sites en mer ne doivent pas passer en force. Il s'agit d'associer très en amont la population riveraine, les associations, les professionnels et les élus dans un travail d'information basé sur des données scientifiques indépendantes et objectives. Un climat de confiance doit s'établir. La coconstruction des projets impliquant le maximum de parties prenantes est une solution qui a fait ses preuves de réussite sur plusieurs sites.

Pour conclure, gardons à l'esprit que la plupart des activités marines côtières sont dépendantes de la qualité des eaux marines et des écosystèmes côtiers. Les milieux naturels littoraux ont une fonction d'épuration qui n'est plus à démontrer mais qui a ses limites. La poursuite incessante de l'amélioration de la qualité des eaux côtières et des écosystèmes marins est un préalable pour permettre à la Bretagne de développer son économie maritime. Cela passe par la réduction des pollutions dont la majorité provient du domaine terrestre et souvent de l'ensemble de la superficie des bassins versants. C'est pourquoi, tous les projets sur les bassins versants, même très en amont, devraient présenter une étude d'impact sur le milieu marin.

D'une manière générale, l'enjeu sur le littoral est, selon nous, de trouver le juste équilibre entre toutes les économies et les activités s'y exerçant, et de faire en sorte que ces équilibres perdurent sans dénaturer la qualité et l'esthétique des milieux côtiers qui contribuent à l'attractivité de la région Bretagne et donc à son dynamisme.



## Intervention de M. Jean-François LE TALLEC Chambre de commerce et d'industrie de Région Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Le rapport qui nous est présenté aujourd'hui, dont nous saluons la qualité, à selon nous plusieurs mérites, mais trois d'entre eux nous semblent essentiels à souligner aujourd'hui.

Le premier est **d'associer sans opposition aucune les fonctions résidentielle et productive.**

La segmentation n'est plus de mise sur notre littoral. Plus que cela, nous devons favoriser la mixité des fonctions sur notre façade maritime. Cette mixité est indispensable à plus d'un titre : elle permettra à nos entreprises de production et aux emplois associés d'être présents sur l'ensemble de nos territoires littoraux et donc d'en garantir la vitalité et l'avenir. Elle rapprochera les compétences des employeurs. Elle limitera les déplacements et les effets de spécialisation territoriale qui les accompagnent. C'est aujourd'hui une priorité pour l'aménagement du littoral régional.

A ce titre, nous partageons le rôle central et appeler à se transformer des infrastructures portuaires précisées dans le rapport. Les Chambres de commerce et d'industrie ont d'évidence toute leur place dans les dispositifs à mettre en œuvre sur ce sujet.

Le deuxième mérite est de **positionner au cœur du débat les questions techniques liées à la planification et à l'urbanisme.**

Chacun a en tête des exemples de projets avortés sur son propre territoire. Rappelons simplement ici le cas emblématique du projet de la Sill et le mot du maire de Plouvien, cité dans le Télégramme, face aux contraintes insurmontables rencontrées par l'entreprise. Il nous dit : *« C'est aussi un mauvais signe adressé à tous ceux qui donnent au pays des Abers une autre ambition que d'être simplement un lieu d'économie résidentielle, voué au vieillissement et à la perte progressive de toute activité productive ».*

Sur ce sujet, face à l'enchevêtrement des documents de gestion des sols, les entreprises appellent avant toute chose à une clarification, à une diminution des risques, et à un raccourcissement des délais d'instruction des projets.

Le troisième mérite de ce document est bien de **souligner l'indispensable travail de connaissance et d'information qui est à réaliser**, au premier chef sur le foncier. Nous partageons cette priorité et nous y prenons d'ores-et-déjà toute notre part, comme le rappelle le rapport. Les zones d'intérêt régional, mises en avant par les CCI depuis 2009 se trouvent aujourd'hui remises au goût du jour sur le littoral. Nous nous en félicitons. Avec le soutien de la Région et de l'État nous pourrions poursuivre collectivement cette démarche et l'affiner davantage. Nous y travaillerons bien évidemment sur le futur SRADDET.

Enfin, on regrettera peut-être que le rapport ne propose pas quelques outils prioritaires pour actionner les leviers qui ont été identifiés. Cela aurait permis d'initier rapidement des premières démarches de concrétisation des ambitions du texte.

Aux acteurs locaux et régionaux de le faire. Les entreprises et leurs représentants sont bien évidemment volontaires pour s'atteler à la tâche !

Je vous remercie de votre attention.

## Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

### Produire ET résider sur le littoral en Bretagne !

Nombre de votants : 94

Ont voté pour l'avis du CESER : 89

Valérie FRIBOLLE (CCIR), René LE PAPE (CCIR), Jean-François LE TALLEC (CCIR), Dominique LECOMTE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Edwige KERBORIOU (CRAB), Jacques JAOUEN (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Michel GUEGUEN (CRMA), Emmanuelle TOURILLON (CRMA), Patrick CARE (UE-MEDEF), Béatrice COCHARD (UE-MEDEF), Christine LE GAL (UE-MEDEF), Jean-Bernard SOLLIEC (UE-MEDEF), Serge LE FLOHIC (UPA), Didier LUCAS (Par accord FRSEA-CRJA), Franck PELLERIN (Par accord FRSEA-CRJA), Thierry MERRET (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Patrice LE PENHUIZIC (Par accord FRCIVAM-IBB), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Gérald HUSSENOT (CRPMEM), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Hervé JENOT (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe LE ROUX (UNAPL), Sylvère QUILLEROU (CNPL), Jean-Philippe DUPONT (Par accord SNCF-RTF-EDF-ERDF-RTE-GDF-SUEZ-La Poste), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Patrick JAGAILLE (CFDT), Chantal JOUNEAUX (CFDT), Véronique LAUTREDOU (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Marie-Pierre SINOUE (CFDT), Joël SIRY (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Jean-Edmond COATRIEUX (CGT), Claudine CORNIL (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Françoise LE LOARER (CGT), Thierry LENEVEU (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Joël JOSSELINE (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Pierre EUZENES (CFTC), Catherine TANVET (CFE-CGC), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marc CLERY (FSU), Annie GUILLERME (URCIDFF), Nadia LAPORTE (FCPE), Guylaine ROBERT (APEL), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Marie-Martine LIPS (CRESS), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord CLCV-UFC-Que choisir), Michel MORVANT (Union régionale des PACT-ARIM et Habitat et développement en Bretagne), Hervé LATIMIER (Kevre Breizh), Patrice RABINE (Théâtre de Folle Pensée), Alain LE FUR (UNAT), Jean-Emile GOMBERT (Universités de Bretagne), Pascal OLIVARD (Universités de Bretagne), Alain CHARRAUD (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Bertrand LAOT (Union régionale de la Mutualité française), Didier GILBERT (Par accord CPAM-CAF-RSI-MSA), Bernard GAILLARD (CRSA), Zoé HERITAGE (IREPS), Léa MORVAN (CRIJ), Yannick HERVE (CRAJEP), Jean-Yves MOELO (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Chantal BEVILLON (Personnalité qualifiée), Frédérique BONNARD-LE FLOC'H (Personnalité qualifiée), Christian COUILLEAU (Personnalité qualifiée), Pauline PAOLI (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 5

Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Alain THOMAS (Bretagne vivante)

**Adopté à l'unanimité**